

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AE88

présenté par
Mme Anthoine

ARTICLE PREMIER

CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

À l'alinéa 57, après les mots :

« besoins des populations »,

insérer les mots :

« , notamment des enfants, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à garantir une attention particulière aux enfants en temps de crises, catégorie qui représentent une part importante des populations des pays prioritaires de l'Aide publique au développement et les prioriser dans le soutien apporté aux réponses programmatiques de ces pays partenaires.